



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Léonie Kovaliv et consorts : «*Immeubles Avenue de Druey 16a et 16bis*»
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions disant :

Le Conseil communal invite la Municipalité à examiner, en concertation avec les acteurs concernés, la possibilité d'un usage transitoire à but d'utilité publique des immeubles situés à l'avenue de Druey 16bis et 16a, dans l'attente de leur rénovation effective.

Le Conseil communal invite la Municipalité à présenter au Conseil communal un état des lieux des sociétés immobilières ou coopératives propriétaires d'immeubles sur le territoire communal dans lesquelles la Ville détient une participation, ainsi que les mécanismes dont elle dispose pour garantir la cohérence entre les décisions prises au sein de ces entités et sa politique du logement, en particulier en matière de logements d'utilité publique. Le cas échéant, La Municipalité est invitée à évaluer les possibilités de rachat de parts lorsque l'intérêt public en matière de logement et de cohésion sociale le justifie.

Le Conseil communal invite la Municipalité à renforcer la coordination entre les services, en élaborant notamment un cadre facilitant l'utilisation de bâtiments vacants à des fins sociales, lorsque aucune rénovation n'est programmée à court terme, afin d'éviter des mises à la rue sans solution d'hébergement adaptée

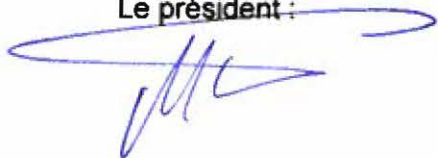
Le Conseil communal invite la Municipalité à présenter l'actualisation des données sur : la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence ; les mesures envisagées pour prévenir l'aggravation de la précarité résidentielle durant la période hivernale ; l'existence éventuelle de lignes directrices communales encadrant les évacuations durant cette période.

Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité entreprenne des démarches de relogement des 70 résident.e.s actuels de Druey 16bis afin d'éviter que le dispositif actuel d'hébergement d'urgence ne se retrouve à nouveau saturé en cas d'expulsion.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :

